Image not found or type unknown

Une agence immobilière a t-elle le droit de facturer d'edf à un l

Par **lolo5629**, le **22/01/2015** à **21:40**

bonjour,
je viens vers vous afin de vous exposer mon problème suivant : je suis locataire depuis janvier 2013 dans un appartement ou quand l'état des lieux a été fait je n'avais pas de compteur edf à mon nom et l'agence a mis un différentiel relié au magasin du bas mais j'ai du attendre dix mois afin d'avoir un compteur mais ce qu'à fait l'agence elle me facture de l'électricité avec un certain chiffre de kh et avec un montant de 1085,81€. Hors que le jour de l'état des lieux il n'y avait pas inscrit ni chiffres en heure creuse et pleine. Y a t il un article de loi interdisant la revente d'électricité ?
A savoir, que j'avais écrit par lettre en rar précisant quand j'allais obtenir un compteur edf il y a plus d'un an et demi .
Que pouvez vous faire ou me dire sur ma situation ?
De plus j'avais des loyers en retard et avec l'assistante sociale on avait fait une demande d'aide pour le recouvrement des loyers. Et bien l'agence s'en est servie pour payer une grosse partie de l'électricité.
MERCI DE VOTRE AIDE

Par **janus2fr**, le **23/01/2015** à **08:31**

Bonjour,
Un particulier n'a pas compétence pour revendre de l'électricité à un autre particulier, c'est interdit !
Vous n'avez aucune obligation de payer une telle facture basée sur une hypothétique consommation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés